

COMMUNIQUE de PRESSE

SOS DANGER EOLIEN, le 30 novembre 2022

Des éoliennes, des hommes et de leur santé:

LES VILLAGES MARTYRS DE L' AISNE

(suite)

10% de malades dans la population impactée de certains villages de l'Aisne et bientôt 20% avec le doublement éolien programmé par le projet de loi Borne : l'accélération du déploiement des ENR

Ce nouveau scandale sanitaire en devenir: à l'exemple du GPSE pour les animaux d'élevage, SOS Danger Eolien demande en conséquence que l'État finance le déménagement, à leur demande, des habitants dont la santé est mise en péril par ce déploiement anarchique dans leur vie quotidienne actuelle.

L'association SOS Danger Eolien a déposé 111 attestations de malades à la préfecture de Laon en 2020 et 248 réclamations ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) dans le courant de l'année 2021 par lots de 50. La préfecture n'a répondu ni aux attestations ni aux réclamations depuis un an et la DGS (Direction Générale de la Santé), mise au courant, a adressé une lettre à SOS Danger Eolien le 13 janvier 2022 indiquant :

«Dans son avis rendu en 2017, l'Anses précise que les données disponibles ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux infrasons et basses fréquences...»

Elle rappelle également qu'une étude épidémiologique, RIBEolh, est en cours de réalisation sur le syndrome éolien (effets des fréquences acoustiques audibles) et qu'elle communiquera ses conclusions en 2025.

Voici quelques éléments du contenu de l'enquête que l'association SOS Danger Eolien a mené portant sur 359 malades situés dans un cercle de 30 km autour de Marle dans l'Aisne qui comporte 25 479 habitants dont une partie ne comporte pas de parcs éoliens :

Si l'échantillon de 359 malades répertoriés représente 1,4% de la population interrogée, il faut comprendre que 50% des malades identifiés ont refusé, par crainte, de signer une réclamation ou une plainte et que les portes ouvertes aux enquêteurs ne représentent qu'un tiers minimum des coups de sonnettes donnés aux domiciles sollicités. Il y a donc un facteur 6 à corriger pour évaluer le pourcentage réel de malades soit 8,5%. C'est le pourcentage que les statistiques dépassent pour les villages de Thiernu (12,3%), Machecourt (10,0%) et Le Hérie la Viéville (8,6%) comme l'indiquent les tableaux figurant au verso.

De quels maladies ou symptômes s'agit-il ? On les a divisés en syndrome EOLIEN, c'est à dire dérivés des méfaits directs du bruit et des autres qui sont soit conséquences indirectes des effets sur l'audition (par exemple rétroactions des insomnies sur la thyroïde) ou des effets directs des infrasons, en général irréversibles, effets cardiaques, cancéreux (ou tumoraux) et endocriniens.

TOUS LES MALADES AFFIRMENT QUE LES EFFETS DU SYNDROME EOLIEN SONT APPARUS APRES LA CONSTRUCTION DES PARCS ET QU'ILS DISPARAISSENT LORSQU'ILS S'ELOIGNENT DE LEUR DOMICILE POUR LES EFFETS REVERSIBLES.

ILS AFFIRMENT TOUS QUE LEUR SITUATION EST DEVENUE INVIVABLE ET CHERCHENT A FUIR AILLEURS PAR TOUS LES MOYENS.

Selon la FEE (France Energie Eolienne : « les infrasons sont sans conséquences sur la santé puisqu'on ne les entend pas ».

Mais la Médecine du Travail précise que l'exposition permanente aux infrasons constitue un danger pour la santé des ouvriers et en réglemente les conditions.

QUELQUES EFFETS DES EOLIENNES SUR LES 359 PATIENTS

Ils sont sujets la plupart du temps à plusieurs symptômes. Les symptômes peuvent être réversibles (insomnies) ou irréversibles (cœur, cancers, endocriniens). Les puissances acoustiques (audibles et inaudibles) détruisent les capacités physiologiques de l'oreille et affaiblissent celles des organes avec lesquels elle est en relation. En fonction de leurs fréquences, les infrasons de compression de type P font vibrer les cavités (tête, poumons, vessie, utérus, squelette) et les infrasons de cisaillement de type S font vibrer les membranes des organes et des cellules.

Nature	Nombre de patients	Pourcentage de cas dans l'étude Ex : 199/359	Pourcentage de cas dans la population exposée Ex : 199 x 6 / 25 000
Syndrome éolien			
Insomnies	199	55%	4,8 %
Migraines	160	45%	3,8 %
Acouphènes	138	38%	3,3 %
Vertiges	91	25%	2,2 %
Bruit insupportable (nerfs)	49	14%	1,2 %
Saignements d'oreille	2		
Coeur	99	28%	2,4 %
Tachycardie	36		
Hypertension	14		
Circulation	11		
Troubles cardiaques	10		
Cancers	84	23%	2,0 %
Troubles endocriniens	50	14%	1,2 %

TABLEAU DES VILLAGES LES PLUS ATTEINTS

L'effet des éoliennes dépend de l'exposition au vent portant, des puissances acoustiques émises (tant en moyennes qu'en crête et en modulation, de la durée d'exposition des habitants, des courants vagabonds, de la capacité vibratoire acoustique des domiciles, de la concentration d'éoliennes en MW/km², de la nature géologique des terrains.

Village	Nombre de malades	Population	Pourcentage
Thiernu	14	114	12,3 %
Machecourt	12	121	10,0 %
Le Hérie la Viéville	18	209	8,6 %
La Neuville Bosmont	15	187	8,0 %
Dizy le Gros	47	730	6,4 %
Montigny sous Marle	4	67	6,0 %
Autremencourt	10	173	5,8 %
Châtillon les Sons	4	84	5,0 %
La Ville aux Bois	10	198	5,0 %